

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 13 janvier 2025 fixant le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'accès des inspecteurs des finances publiques au grade d'inspecteur principal des finances publiques au titre de l'année 2025

NOR : ECOE2501290A

Par arrêté de la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, en date du 13 janvier 2025, le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'accès des inspecteurs des finances publiques au grade d'inspecteur principal des finances publiques, au titre de l'année 2025, ouvert par l'arrêté du 16 septembre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès des inspecteurs des finances publiques au grade d'inspecteur principal des finances publiques, modifié par l'arrêté du 15 novembre 2024 portant modification de la gestion d'aménagements de l'épreuve orale de l'examen professionnel, au titre de l'année 2025, pour l'accès des inspecteurs des finances publiques au grade d'inspecteur principal des finances publiques, est fixé à 14.